



Délai légal pour une remise de chèque

Par **Fabienne_old**, le **21/08/2007** à **12:04**

Quel est le délai légal entre une remise de chèque sur mon compte bancaire et la mise à disposition du montant remis ?

Par **Dinah**, le **23/08/2007** à **21:57**

Bonjour.rnrnIl n'y a pas de "délai légal" pour ce type d'opération. Tout dépend des banques, mais en général il faut environ 2 jours ouvrés.rnAttention, ce délai peut être plus long, en cas d'insolvabilité de la personne qui vous a fait le chèque.rnSi après plusieurs jours votre compte n'a toujours pas été crédité, c'est qu'il y a sûrement un problème du côté du débiteur. N'hésitez pas à demander ce qu'il en est à votre banquier.

Par **Fabienne_old**, le **24/08/2007** à **08:52**

Merci beaucoup Dinah (Joli prénom !).

Par **Dinah**, le **24/08/2007** à **09:18**

Merci pour ce compliment, mais malheureusement ce n'est qu'un pseudo...